**M. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo**  
Président de la République  
Secrétariat du Cabinet du Chef de l’État  
Palais de la Nation, Avenue Roi Baudouin  
Kinshasa – Gombe, BP 201 Kin 1  
RÉPUBLIQUE DEM.DU CONGO (RDC)

**Objet : Appel à la libération immédiate et sans conditions du journaliste Stanis Bujakera Tshiamala**

Monsieur le Président de la République,

À la suite d’informations reçues de l’ACAT-BELGIQUE, je tiens à vous exprimer mes plus vives inquiétudes concernant la détention arbitraire du journaliste congolais **Stanis Bujakera Tshiamala**,arrêté arbitrairement le 8 septembre 2023.

**Stanis Bujakera Tshiamala** se trouve incarcéré dans une cellule de la prison de Makala à Kinshasa. Il est accusé de *« propagation de faux bruits, diffusion de fausses informations, falsification et usage de faux »*. On le soupçonne en effet d’avoir fabriqué et diffusé une note confidentielle de l’Agence nationale de renseignement congolaise (ANR) qui a servi de base à un article de *Jeune Afrique*, publié le 31 août 2023.

La procédure judiciaire intentée contre lui est émaillée de nombreuses irrégularités. Jusqu’à ce jour, aucune preuve n’a été apportée , justifiant les accusations portées à son encontre. Bien au contraire plusieurs enquêtes menées par la société civile, notamment [Reporters sans frontières (RSF)](https://rsf.org/fr/enqu%C3%AAte-rsf-affaire-stanis-bujakera-en-rdc-le-journaliste-n-est-pas-l-auteur-de-la-note-pour) et [le consortium Congo Hold-Up, en collaboration avec Jeune Afrique](https://www.jeuneafrique.com/1508426/politique/pourquoi-le-dossier-daccusation-contre-stanis-bujakera-tshiamala-ne-tient-pas/), démontrent, preuves à l’appui, que **Stanis Bujakera Tshiamala** n’est ni l’auteur ni le premier diffuseur de la note confidentielle des services de renseignements, qui n’est d’ailleurs pas un faux ,

Le dossier judiciaire contre le journaliste congolais est de facto vide et les seules dépositions qui constituent ce dossier sont celles de **Stanis Bujakera Tshiamala**. Pourtant, le parquet continue à maintenir le journaliste en détention, rejetant toutes les demandes de libération sous caution du journaliste. Cette affaire met en lumière la répression croissante exercée contre les médias en RDC.

Face à cet acharnement judiciaire, j’appelle les autorités congolaises à disculper sans tarder **Stanis Bujakera Tshiamala** et à le libérer immédiatement.

Dans cette attente, je vous adresse, Monsieur le Président de la République, l’expression de ma haute considération.

Nom

Adresse

Signature

**Copie conforme envoyée à :**

S.E.M. Christian Ndongala Nkuku, Ambassadeur de la RDC, [Rue Marie de Bourgogne 30, 1000 Bruxelles](https://goo.gl/maps/zAaxUDbE3GqjfHnc8)  E mail,  [info@ambardc.be](mailto:info@ambardc.be)

